



ΔεΐψΔ<
D'p4cσ4σ&L
NΓ&JNPL&S
FCNQ PETRO INC.

DÉPÔT PÉTROLIER AUPALUK

Agrandissement et modernisation du dépôt pétrolier

Dossier : 6938

Octobre 2022

Préparé par : Monica Lapierre

Monica Lapierre

Chargée de projet

Vérifié par : _____

Denis Thibodeau, ing.

TABLE DES MATIÈRES

1.	IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU PROMOTEUR.....	2
2.	INTRODUCTION	2
3.	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
	TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU DÉPÔT PÉTROLIER.....	4
	MEMBRANE ÉTANCHE, BASSIN DE RÉTENTION	5
	PIPELINE MARIN.....	6
4.	RISQUE D'AVALANCHE	6
5.	PRISE D'EAU POTABLE	6
6.	DRAINAGE DE LA CUVETTE.....	6
7.	GESTION DES DÉCHETS	7
8.	INSTALLATIONS TEMPORAIRES	7
9.	NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS	7
10.	SOLS CONTAMINÉS	9
11.	REMBLAI	9
12.	MESURES D'URGENCE.....	9
13.	ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE	10
14.	CALENDRIER DES TRAVAUX.....	10
15.	CONSULTATION ET RÉOLUTIONS	11
16.	PLANS ET DEVIS	11

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	ORGANIGRAMME D'INTERVENTION DE FCNQ PETRO EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
ANNEXE 2	CALENDRIER DE PROJET
ANNEXE 3	RÉSOLUTIONS
ANNEXE 4	PLAN DE LOCALISATION DE LA PRISE D'EAU POTABLE ET GRILLE DE CONTRÔLES DES EAUX SOUTERRAINES
ANNEXE 5	PLANS

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU PROMOTEUR

Promoteur du projet

La Fédération des Coopérative du Nouveau Québec (FCNQ Petro)
19950, rue Clark-Graham
Baie d'Urfé (Québec)
H9X 3R8
M. Jean-Luc Mallette Directeur Principal Services Pétroliers et Transport
Tél. : (514) 457-9371 poste : 356
Courriel : Jean-Luc.Mallette@fcnq.ca
Numéro de l'Entreprise du Québec (NEQ) : 1143668797

Consultant mandaté par le promoteur

Sacre Davey (SD)
486, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec)
H3B 1A6
M. Denis Thibodeau ing. Directeur bureau Montréal
Tél. : (514) 789-9330
Courriel : dthibodeau@sacre-davey.com

Description du mandat :

FCNQ Petro a mandaté Sacré-Davey pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement et modernisation du dépôt pétrolier d'Aupaluk.

De plus, ce mandat inclus, la préparation de l'échéancier, la revue des dessins d'atelier et la coordination des travaux entre les divers intervenants du projet.

2. INTRODUCTION

Afin de répondre aux besoins croissants de la Communauté d'Aupaluk, la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ Petro) prévoit faire des travaux visant l'augmentation de sa capacité d'entreposage de produits pétroliers à Aupaluk au Nunavik pour une période de 15 ans. Par la même occasion, une mise aux normes et la modernisation des installations feront également partie du projet.

Le dépôt sert à l'entreposage du Diesel arctique et de l'Essence. Sur le site existant, on y retrouve les installations d'entreposage (réservoirs), un quai de chargement pour les camions-citernes, une station de pompage et un bâtiment électrique.

Pour ce faire, FCNQ Petro inc. aura besoin d'espace additionnel, et de nouvelles limites de terrain sont proposées sur les plans. FCNQ Petro inc. fera une demande d'espace additionnel.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le dépôt actuel comprend deux réservoirs verticaux et six réservoirs horizontaux. La capacité totale des réservoirs du dépôt actuel est d'environ 2 196 900 litres. Suite aux travaux, le dépôt aura une capacité totale d'environ 4 360 000 litres.

La description des réservoirs existants et nouveaux est donnée dans le tableau qui suit :

Description des réservoirs existants et nouveaux					
No	État	Produit présent	Produit projeté	Volume	Année de construction
1	Existant	Diesel	Diesel	1 591 000	1988
2	Existant	Essence	Essence	333 500	1988
3	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
4	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
5	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
6	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
7	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
8	Existant	Vide	Démanteler	45 400	1979
9	Nouveau	N/A	Diesel	1 816 000	2022
10	Nouveau	N/A	Diesel	620 000	2022

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU DÉPÔT PÉTROLIER

Les travaux consistent en l'agrandissement de la cuvette de rétention actuelle, qui aura la capacité suffisante pour contenir le volume de rétention requis par la réglementation pour les réservoirs existant en plus de pouvoir contenir deux nouveaux réservoirs dont un de 1 816 000 L (Diesel) et un de 620 000 litres (Diesel).

De plus, les travaux incluent l'installation sur toute la nouvelle surface de la cuvette de rétention, d'une membrane, étanche aux produits pétroliers et conforme à la norme CAN/ULC-S668, norme édictée au code de construction du Québec. Le périmètre de la cuvette sera clôturé. La surface totale de la cuvette du dépôt aura 2 655.5 m² (centre à centre des digues).

La construction des nouveaux réservoirs verticaux, sera conforme à la norme API-650, unique norme acceptée à la réglementation pour la construction de ce type de réservoir.

La tuyauterie des nouveaux réservoirs, ainsi que les accessoires, tels que vannes, clapets, actuateurs motorisés, seront neufs.

Une nouvelle station de pompage sera construite. Celle-ci sera raccordée à un nouveau quai de chargement où sera installé un bras de chargement par le haut et un chargement par le bas pour le remplissage de camions citernes en diesel. L'utilisation de du chargement par le bas est privilégiée étant plus sécuritaire quant aux risques de déversement.

Les panneaux électriques et de contrôles existants, ainsi que le système de distribution électrique seront remplacés. Des appareils d'éclairage seront ajoutés et un système de mise à la terre sera installé pour les nouveaux équipements et la nouvelle section de cuvette.

Les réservoirs 1 et 2 de la cuvette existante seront vidés et nettoyés afin de les inspecter, de les réparer si l'inspection le requiert et de leur apporter des modifications mineures pour l'installation de nouveaux systèmes de monitoring. Les réservoirs sont inspectés et réparés (lorsque nécessaire) conformément à la norme API-653, seule norme reconnue en cette matière.

MEMBRANE ÉTANCHE, BASSIN DE RÉTENTION

Le bassin de rétention requis par la réglementation doit être étanche aux produits pétroliers. Cette étanchéité est obtenue par l'installation d'une membrane conforme à la réglementation.

La réglementation québécoise en matière de membrane dans les dépôts pétroliers demandait jusqu'au 7 avril 2018 que celle-ci soit conforme à la norme ULC\ORC-C58.9. Depuis cette date c'est la norme CAN/ULC-S668 qui doit être appliquée.

L'une ou l'autre des normes porte sur l'imperméabilité aux produits pétroliers, mais traite surtout d'un aspect important soit l'inflammabilité de la membrane.

À Aupaluk, la membrane existante, installée en 2007, est une des membranes reconnues dans le domaine de la construction de dépôts pétroliers. Celle-ci est conforme à la norme ULC/ORD-C58.9 telle que nommée à l'article 8.62 du Code de construction du Québec en vigueur lors de l'installation et jusqu'au 7 avril 2018.

Les manufacturiers de membrane ne s'engagent pas sur une durée de vie, seulement sur une période de garantie variant de 10 à 20 ans et ce qui n'est pas vraiment représentatif de la durée de vie du matériel.

Aussi il existe peu de documentation sur la durée de vie des membranes installées dans des conditions similaires, mais selon notre expérience, la durée de vie de telles membranes est de l'ordre de 30 ans lorsqu'exposée aux UV (source principale de dégradation des propriétés physico-chimiques des membranes). La membrane qui a été installée dans la cuvette est enfouie sous un remblai afin de la protéger contre ce type de dégradation, la durée de vie de la membrane existante est donc considérée supérieur à trente années et en dedans de la période de conception du présent agrandissement.

Pour assurer l'intégrité à long terme de la membrane, celle-ci est installée entre deux géotextiles afin de la protéger contre le poinçonnement du remblai de la fondation du dépôt et du remblai non compacté posé dessus.

Le remblai et le géotextile constituent une protection mécanique qui permet la circulation de piéton ou de véhicule léger pour les besoins d'opération et de maintenance. Aucune autre circulation n'est permise, d'ailleurs l'aménagement du dépôt ne permet pas la circulation de véhicule lourd.

Des inspections visuelles régulières permettent de garantir que le remblai est toujours en place. De plus, la vanne de drainage est maintenue fermée, ainsi l'étanchéité du dépôt est constamment contrôlée puisque le préposé à l'opération a à maintenir le dépôt sec et doit donc voir à ouvrir la vanne après une pluie ou lors de la fonte des neiges.

En résumé, il existe peu de littérature relative à la durée de vie de membrane de polymère. L'exposition aux UV est la principale cause de dégradation. La membrane étant protégée par un géotextile et étant recouverte de remblai, la dégradation aux UV n'est pas une problématique. Dans ces conditions la durée de vie de la membrane est considérée, comme similaire aux autres solutions de confinement proposées à la réglementation (article 8.62 du code de construction du Québec). Dans tous les cas on considère une durée de vie d'au moins 30 années.

PIPELINE MARIN

Aucuns travaux est prévu sur le Pipeline marin.

4. RISQUE D'AVALANCHE

Aucun risque d'avalanche à l'endroit du dépôt.

5. PRISE D'EAU POTABLE

La localisation du dépôt par rapport aux installations de captage d'eau destiné à la consommation humaine et la grille dûment remplie par le promoteur pour le programme de contrôle des eaux souterraines, sont présentées à l'annexe 4.

6. DRAINAGE DE LA CUVETTE

Le système de gestion de l'eau de la cuvette est conçu suivant les demandes du Code de Construction du Québec. Le dépôt est muni d'une vanne de drainage, cette vanne est maintenue fermée en tout temps.

Des procédures d'opération visent à minimiser les risques de dommage et de contamination liés à l'accumulation d'eau. Ainsi, le préposé à l'opération du dépôt voit à ce qu'il n'y ait pas d'accumulation d'eau. L'accumulation d'eau favorise la corrosion des installations telles réservoirs, tuyauterie et supports.

Avant d'ouvrir la vanne de drainage pour évacuer l'eau accumulée, le préposé à l'opération du dépôt fait une vérification afin de voir s'il y a présence d'iridescence sur l'eau ou de détecter des odeurs de produits pétroliers. S'il y a présence d'iridescence sur l'eau le préposé à l'opération du dépôt utilise des couches absorbantes pour récupérer le produit sur la surface de l'eau et entrepose les couches souillées dans des barils prévus à cet effet et les retourne par bateau à Montréal pour en disposer. (Voir détail de la vanne de drainage sur le feuillet AUT-04)

7. GESTION DES DÉCHETS

Tous les déchets métalliques issus du démantèlement de tuyauterie existante, ainsi que les déchets de type équipement électrique seront envoyés à Montréal par transport maritime pour recyclage.

Lors du nettoyage des réservoirs, le résidu constitué d'un reste de produit pétrolier et éventuellement de résidus métalliques ainsi que la matière absorbante souillée seront disposés dans des bacs prévus à cette fin, de type « Wrangler WW3 » ou en barils de 205 L.

Ces bacs ou barils (conformes à la réglementation sur le transport de matières dangereuses) contenant les résidus de réservoirs seront envoyés par transport maritime à Montréal pour leur élimination en des lieux autorisés.

Seuls les déchets de chantier, tels les emballages, seront éliminés au dépotoir municipal après avoir été préparés conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur et après entente avec la Municipalité.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Des installations temporaires seront nécessaires pour assurer la distribution des produits pétroliers durant les travaux. Les équipements existants serviront à ces installations.

Les installations temporaires respecteront la réglementation sur l'entreposage et la distribution des produits pétroliers. Lorsque la nouvelle station de pompage sera opérationnelle, les installations temporaires pourront alors être démantelées.

L'opération des installations temporaires est assurée par le personnel de l'Entrepreneur pétrolier chargé des travaux, en collaboration avec l'opérateur du dépôt, sous entente avec FCNQ Petro.

9. NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

La procédure de la FCNQ pour le nettoyage des réservoirs pétroliers est imposée. Cette procédure de nettoyage est détaillée ci-après.

Dans le cadre du programme d'entretien du dépôt, les réservoirs sont régulièrement nettoyés. Les volumes de boues qui seront extraits des réservoirs seront donc faibles. Ces boues sont constituées d'un reste de produit pétrolier et éventuellement de résidus métalliques.

Chaque réservoir sera nettoyé dans l'enceinte du dépôt pétrolier, après transfert du produit pétrolier vers un autre réservoir. Les boues retirées seront disposées dans des bacs prévus à cette fin, de type « Wrangler WW3 », ou dans des barils métalliques à couvercle amovible fournis par FCNQ Petro. Ces contenants (conformes à la réglementation sur le transport de matières dangereuses) seront ensuite envoyés par transport maritime à Montréal pour leur élimination en des lieux autorisés.

Avant nettoyage, les fiches signalétiques du produit seront examinées afin de se conformer au SIMDUT. Tout le matériel nécessaire de protection contre les incendies doit être prévu et installé de manière à être rapidement opérationnel. Avant de débiter les travaux, le réservoir et tous les équipements nécessaires seront mis à la terre, et les conduites reliées aux réservoirs seront déconnectées et isolées.

Une inspection de chaque réservoir aura lieu avant tout nouveau remplissage.

Lors des travaux de nettoyage, l'Entrepreneur doit avoir une supervision permanente assurée par un contremaître ou un technicien compétent ainsi que des sauveteurs compétents en permanence. Il fournit également de la main-d'œuvre compétente et qualifiée pour effectuer le travail, en s'assurant qu'ils connaissent bien les mesures de sécurité, les méthodes de travail et les risques relatifs au nettoyage du réservoir à l'entrée dans un espace clos et les techniques de sauvetage.

L'Entrepreneur fournit tout l'équipement de protection individuelle pour la santé et la sécurité de tous les travailleurs. De plus, il doit s'assurer que le matériel d'essai est correctement étalonné, y compris les détecteurs de gaz. Ces derniers doivent permettre une surveillance ininterrompue des vapeurs, et être munis d'un avertisseur sonore à l'intérieur du réservoir.

Les sources d'inflammation seront contrôlées et limitées au maximum. Une ventilation adéquate sera également mise en place et l'accès aux réservoirs ne sera permis que lorsque les conditions de sécurité seront remplies.

Toutes ces mesures feront l'objet d'une réévaluation au début de chaque journée de travail, ainsi qu'après chaque arrêt de travail.

Bien que les émissions de vapeurs durant des travaux d'entretien ou de modification soient considérées comme des émissions mineures dans la vie d'une installation, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

Une planification est faite plusieurs mois à l'avance afin de minimiser les volumes à transférer, cette planification peut porter sur différents éléments de la gestion d'inventaire. Ainsi le réapprovisionnement l'année précédente pourra être moindre afin

de minimiser le volume l'année des travaux, aussi le réapprovisionnement pourra être réalisé à deux reprises pendant la saison de navigation.

L'année des travaux, le remplissage des réservoirs de la clientèle sera réalisé juste avant les transferts.

Lors des transferts on favorisera des journées nuageuses et fraîches, on évitera donc les moments où le soleil est à son zénith et les journées chaudes.

À la fin des transferts on laissera reposer le réservoir avant de le ventiler pour dégazage, afin de favoriser la condensation de la vapeur.

10. SOLS CONTAMINÉS

Les nouvelles constructions ne nécessitent pas d'excavation de masse. Ainsi, la FCNQ Petro ne prévoit pas rencontrer de sols contaminés durant les travaux d'agrandissement de la cuvette.

Toutefois, si des sols contaminés étaient rencontrés, ceux-ci seraient traités en conformité avec le *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*. du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou la réglementation applicable au moment des travaux.

11. REMBLAI

Le remblai pour la construction de la nouvelle cuvette proviendra de bancs d'emprunt ou de carrière déjà exploités. FCNQ Petro a acheté le remblai de la Corporation foncière de Aupaluk. Cette dernière exploite déjà un banc d'emprunt et produit des matériaux granulaires.

12. MESURES D'URGENCE

Deux documents relatifs à la sécurité sont disponibles pour ce chantier :

Le *Plan d'Action Sécurité* recense les éléments généraux de sécurité, mais également les règles spécifiques au chantier. Le *Plan d'Action Sécurité* prévoit l'information des intervenants sur le chantier. Des réunions régulières auront lieu pour donner les règles de sécurité sur le chantier. Des réunions auront également lieu en cas de changement des conditions de travail sur le site.

Le *Plan de Mesure d'Urgence* traite quant à lui des mesures à prendre en cas d'accident et de déversement. Ce plan inclut la liste des intervenants. Une copie de cette liste est présentée à l'annexe 1.

Par ailleurs, tous les entrepreneurs œuvrant sur le chantier s'engagent à respecter le programme de prévention de FCNQ Petro. De ce fait, tous les employés ont la responsabilité, entre autres, d'utiliser des méthodes de travail sécuritaires, d'obéir aux lois et règlements et d'aviser l'employeur en cas d'accident.

D'autre part, les transferts de produits se feront par la tuyauterie existante. Lorsque nécessaire, des pompes vacuum et boyaux d'un diamètre de deux ou trois pouces seront utilisés. Toutes les opérations de transfert seront effectuées sous une surveillance constante par du personnel qualifié. Dans l'éventualité où une fuite survient, du matériel absorbant et des contenants de récupération sont conservés en tout temps sur les lieux des travaux. Selon les procédures à suivre en cas d'accident, après avoir maîtrisé la fuite et sécurisé l'endroit, l'Entrepreneur doit immédiatement informer FCNQ Petro qui verra alors à prendre les dispositions nécessaires.

13. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le projet d'agrandissement et modernisation du dépôt entrainera l'émission de gaz à effet de serre pendant la construction, les principales sources proviendront de ;

- Transport maritime des matériaux et équipements Montréal/Aupaluk aller-retour ;
- Transport par avion de la main-d'œuvre à Aupaluk ;
- Production de concassé ;
- Génératrice pour alimentation temporaire pendant les travaux ;
- Véhicules pour transport de la main-d'œuvre entre le campement et le dépôt ;
- Travaux civils – Pelle mécanique, loader et rouleau compacteur ;
- Travaux Mécaniques et nettoyage de réservoirs– Compresseur diesel pour dégazage, machine à souder et Diecie (Chariot élévateur)
- Travaux d'érection de nouveau réservoir – Grue, génératrice

14. CALENDRIER DES TRAVAUX

Un calendrier des travaux est présenté à l'annexe 2. Les différentes étapes du projet y sont présentées à partir de la date de la présente demande jusqu'à la fin des travaux d'ajout de réservoir.

15. CONSULTATION ET RÉOLUTIONS

Une réunion avec la municipalité d'Aupaluk ainsi que la Corporation foncière a eu lieu le 19 avril 2022 afin de leur présenter le projet et les consulter. Il y avait présents :

- David Angutinguak, maire – municipalité d'Aupaluk
- Martin Scott, directeur – Corporation foncière d'Aupaluk
- Eva Grey, présidente – Corporation foncière d'Aupaluk
- Charlie, vice-président – Corporation foncière d'Aupaluk
- Lizzie Gordon – Corporation foncière d'Aupaluk
- Willie – Corporation foncière d'Aupaluk
- Jean-Luc Mallette, directeur général - FCNQ
- Karol Ibrahim, coordonnatrice planification et analyse de projets – FCNQ

Le projet a été très bien reçu par tous. Ainsi, une première autorisation verbale de la municipalité d'Aupaluk et de la Corporation foncière d'Aupaluk nous a été donnée lors de la réunion.

Une autre réunion avec les membres exécutifs de la Coopérative d'Aupaluk a eu lieu le 20 avril 2022 afin de les consulter à leur tour.

Les demandes de permis officielles, incluant les plans et le paiement, ont été envoyées le 13 mai 2022 par la poste à la municipalité d'Aupaluk ainsi qu'à la Corporation foncière d'Aupaluk. Pour ce qui est des résolutions autorisant FCNQ Petro à procéder aux travaux d'agrandissement, elles vous seront envoyées dès réception.

16. PLANS ET DEVIS

Les plans et devis seront réalisés en conformité à la réglementation en vigueur, notamment le chapitre VIII du *Code de construction du Québec* : « Installation d'équipements pétroliers ». Tous les contrats octroyés dans le cadre du présent projet comporteront une clause spécifique de conformité à ce chapitre.

Les plans, présentés à l'annexe 5, montrent l'aménagement proposé du dépôt. Des détails de construction y sont également présentés.

En voici la liste :

AU01	Plan de localisation et portée des travaux
AU02	Aménagement existant - Démantèlement
AU03	Nouvel aménagement
AU04	Coupes & détail

ANNEXE 1

ORGANIGRAMME D'INTERVENTION DE FCNQ EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Police: 819-491-9111
Fire: 819-491-9000

Municipality
819-491-7070

Health Services
819-491-9090


**** Canadian Coast Guard (CCG)**
1-800-363-4735

**** Gather the following information before calling CCG:**
1- Name of person calling
2- Telephone number for call-back
3- Location/address of scene of emergency
4- Name and tel of contact at scene of emergency
6- Product involved
7- Source of leak
8- Approximate quantity or rate of leak
9- Authorities informed of the emergency


Large spill over 500 litres

SCP Environnement Inc.
514-722-1451
After hours/weekends
Georges Simundic 514-712-1451
Daniel Perreault 514-705-1451

Large spill affecting aquatic environment

 **ECRC-SIMEC**
613-930-9690
Contract #: E003-00048


EVENT (ALL SPILLS)

 **Sealift Petroleum Technician**
819-491-7139

 **FCNQ Petro Environmental Compliance Coordinator**
1-800-363-7610 or 7611
After hours/weekends
1-877-705-7798

- 1- Advise authorities and concerned contacts
- 2- Secure / Evacuate zone
- 3- Ensure personnel safety
- 4- Contain the Spill (if possible)
- 5- Take charge of the situation
- 6- Begin Clean up operations
- 7- Write up an incident report

AUPALUK TANK FARM
Oil Pollution Emergency Plan

 **Petronav**
Chris King 514-217-6611
Catherine Huneault 514-809-7207

 **QC. Min. Env (MELCC)**
1-866-694-5454

 **Environment and Climate Change Canada (ECCC)**
1-866-283-2333

 **Air Inuit Airport**
819-491-7010

 **KRG - Environment**
819-964-2961

 **KRG - Civil Protection**
819-964-2961

 **KRG - Transport**
819-964-2961
613-980-2092 (Puvirmituq satellite phone)
819-964-3434 #154 (24/7 pager)

Aupaluk Radio Station
Tel: 819-491-7535
Fax: 819-491-7035

ANNEXE 2

Calendrier de projet

FCNQ Petro Dépôt pétrolier - Agrandissement du dépôt pérolier Aupaluk

N°	Nom de la tâche	Début	Fin	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	
1	Demande de non-assujettissement	Lun 10/24/22	Lun 10/24/22				◆ 10/24												
2	Réalisation des plans et devis définitifs	Lun 8/1/22	Mer 2/15/23																
3	Autorisation	Mar 1/31/23	Mar 1/31/23							◆ 1/31									
4	Période de soumission	Mer 2/1/23	Mar 2/21/23																
5	Octroi des contrats	Mer 2/22/23	Mar 2/28/23																
6	Achat, préparation et livraison des équipements et matériaux au port	Mer 3/1/23	Ven 6/16/23																
7	Chargement des marchandises	Lun 6/19/23	Ven 6/23/23																
8	Transport maritime des équipements et matériaux	Lun 6/26/23	Ven 7/14/23																
9	Début des travaux	Lun 7/17/23	Ven 10/13/23																
10	Fin des travaux	Ven 10/13/23	Ven 10/13/23															◆ 10/13	

ANNEXE 3

RÉSOLUTIONS

ANNEXE 4

**PLAN DE LOCALISATION DE LA PRISE D'EAU POTABLE ET GRILLE DE CONTRÔLES DES
EAUX SOUTERRAINES**

Grille à compléter par l'entreprise pour le programme de contrôle des eaux souterraines

Partie 1 : Information de base

1.1 Identification de l'établissement (à remplir dans tous les cas)

Nom de l'entreprise : Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ)	
Adresse de l'établissement : dépôt de Aupaluk	Municipalité ou ville : Aupaluk
	Code postal
	Région administrative :
Téléphone : 514 457 9371	Télécopieur
Courrier électronique	

1.2 Localisation du terrain ou du bâtiment

Projection	NAD	Coordonnées	X (Latitude)	Y (Longitude)
UTM	83	Degré :		
MTM	27	Minute :		
Autre :		Seconde :		

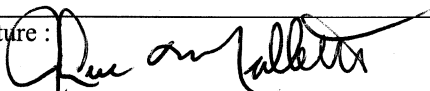
Partie 2 : Secteur d'activité, installation de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine et équipement à risque

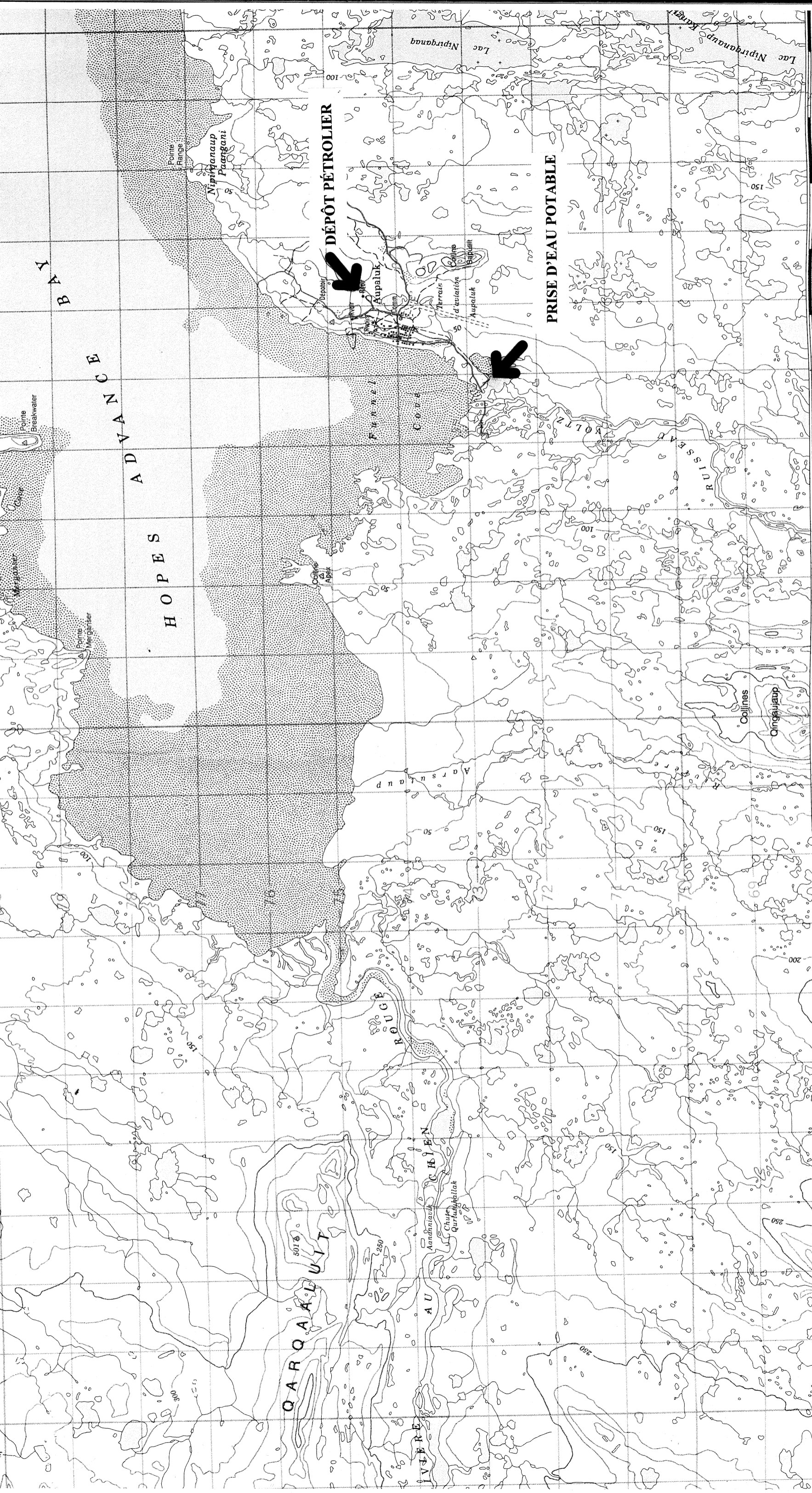
Secteur d'activité de l'entreprise (code SCIAN) :		
Description sommaire de l'activité : dépôt pétrolier		
Est-ce que l'activité est visée à l'annexe IV du RPRT ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> ne sait pas
Est-ce qu'il y a une installation de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine destinée à la consommation humaine à moins de 1 km	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> ne sait pas
S'il y a une prise d'eau à moins de 1 km de u terrain de votre entreprise, est-elle située en aval hydraulique du terrain de l'entreprise?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> ne sait pas
Notre entreprise a fait réaliser une étude hydrogéologique signée par un ingénieur ou un géologue membre d'un ordre régi par le Code des professions démontrant que l'activité de l'entreprise n'est aucunement susceptible d'altérer la qualité des eaux d'un équipement de captage situé à moins de 1 km en aval hydraulique du terrain.	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> ne sait pas
Est-ce qu'il y a sur le terrain de l'entreprise des équipements à risque qui peuvent contaminer une prise d'eau en aval hydraulique?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> ne sait pas

Partie 3 : Commentaires

Prise d'eau est située à l'autre extrémité du village à plus de 1 km en amont du dépôt pétrolier
La localisation de la prise d'eau part rapport au dépôt a été vérifiée par les professionnels de SCP Environnement inc.

Partie 4 : Identification du signataire

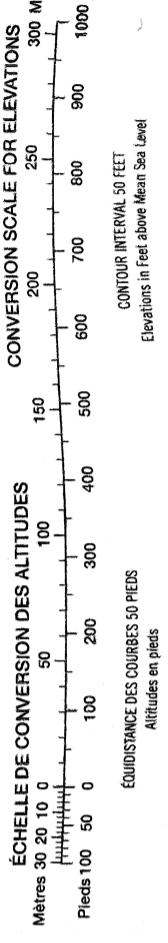
Nom : Jean-Luc Malette	Fonction : DIRECTEUR
Signature : 	Date : 18 AVRIL '07



AUPALUK

QUÉBEC TERRITOIRES DU NORD-OUEST
 QUEBEC NORTHWEST TERRITORIES

Échelle 1:50 000 Scale



Roads:
 loose or stabilized surface, all weather... moins de 2 voies / less than 2 lanes
 loose surface, dry weather... 2 voies ou plus / 2 lanes or more

ANNEXE 5

PLANS

LÉGENDE

EXISTANT	NOUVEAU	EXISTANT	NOUVEAU
270	270		

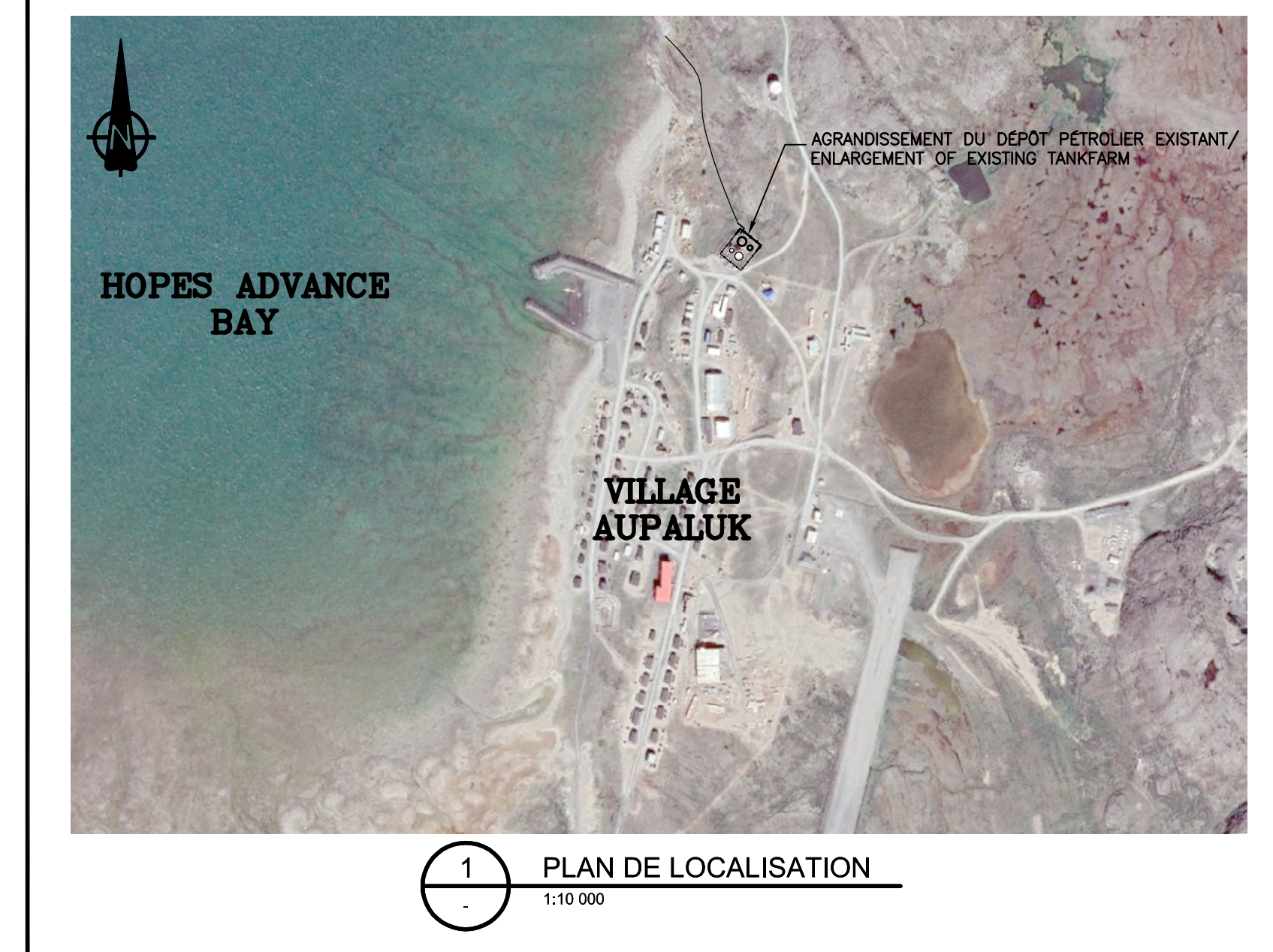
S.I.C. = sauf indication contraire

NOTES GÉNÉRALES

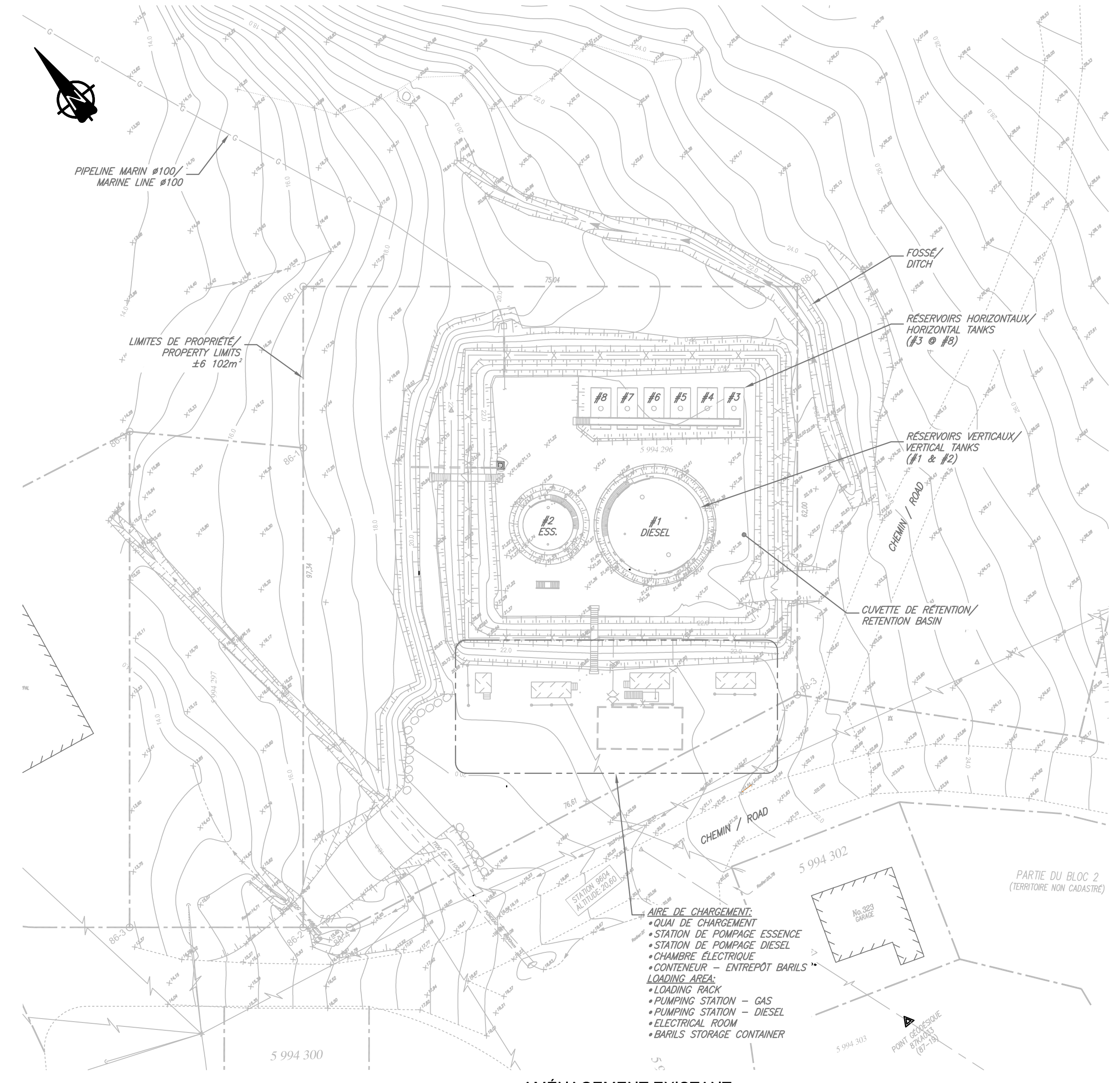
- TOUTES LES INSTALLATIONS ET TOUS LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADEQUATEMENT TOUT AU LONG DES TRAVAUX. / ALL EXISTING FACILITIES AND EQUIPMENTS MUST BE ADEQUATELY PROTECT THROUGHOUT THE WORK.
- TOUS LES ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS DEVRONT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE. / ALL UNUSED EQUIPMENTS MUST BE DELIVERED TO THE OWNER.
- TOUTES LES DIMENSIONS ET ÉLÉVATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AVISER L'INGÉNIEUR ET/OU LE PROPRIÉTAIRE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. / ALL DIMENSIONS AND ELEVATIONS ARE TO BE CHECKED BEFORE THE START OF WORK. NOTIFY THE ENGINEER AND/OR OWNER OF ANY ERRORS OR OF OMISSIONS.
- TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET AUX NORMES API 650 & 653 DERNIÈRES ÉDITIONS. / ALL WORKS WILL HAVE TO BE IN CONFORMITY WITH QUÉBEC CONSTRUCTION CODE AND STANDARDS API 650 & 653 LAST EDITIONS.
- TOUTES LES NOUVELLES INSTALLATIONS DEVRONT ÊTRE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ. / ALL NEW INSTALLATIONS WILL BE INSIDE THE PROPERTY LIMITS.

SOURCES

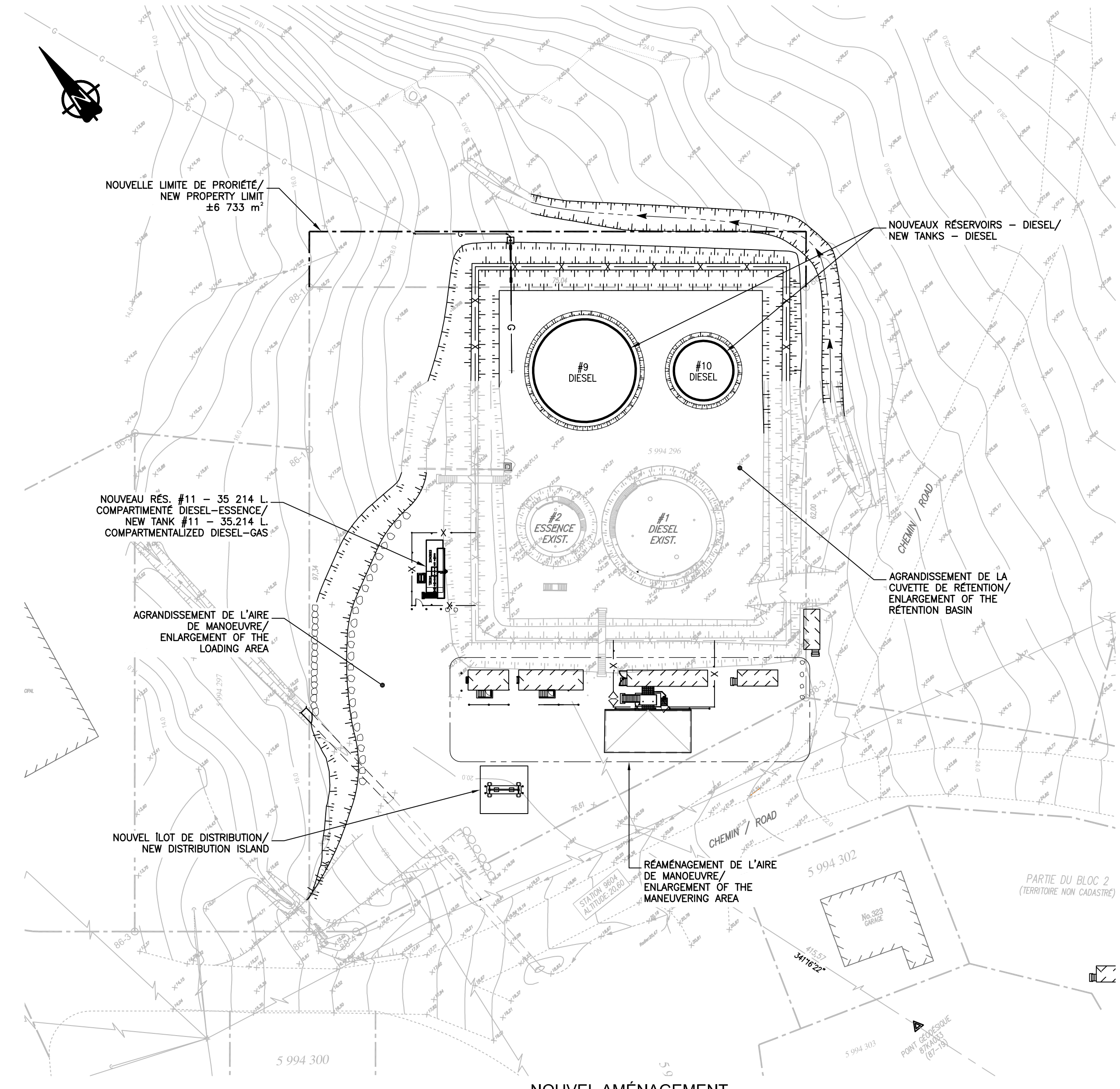
- Modernisation du dépôt pétrolier Aupaluk, plans tel que construit et photos 2007 par Groupe Conseil Genivar.
- Plan topographique # N-960 par CR-GH arpenteurs-géomètres, 23 novembre 2020 et photos



1 PLAN DE LOCALISATION
1:10 000



AMÉNAGEMENT EXISTANT



NOUVEL AMÉNAGEMENT

2 PORTÉE DES TRAVAUX
1:500

REV.	ÉMIS.	DESCRIPTION	DATE	DESS.	VERIF.
A		POUR DEMANDE D'AUTORISATION / FOR AUTHORIZATION	2022.03.22	GC	ML

FCNQ PETRO
19950 AVENUE CLARK-GRAHAM,
BAIE-D'URFÉ QC CANADA H9X 3R8
+1.514.457.9371

Sacré Davey
801 - 625, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O.
MONTREAL QC CANADA H3B 1R2
+1.514.789.9330
SACRE-DAVEY.COM

DOCS D'AUTEUR RÉSERVÉS:
TOUTE REPRODUCTION, DISTRIBUTION OU UTILISATION AUTRE QUE CELLE AUTORISÉE PAR SACRÉ-DAVEY EST INTERDITE.

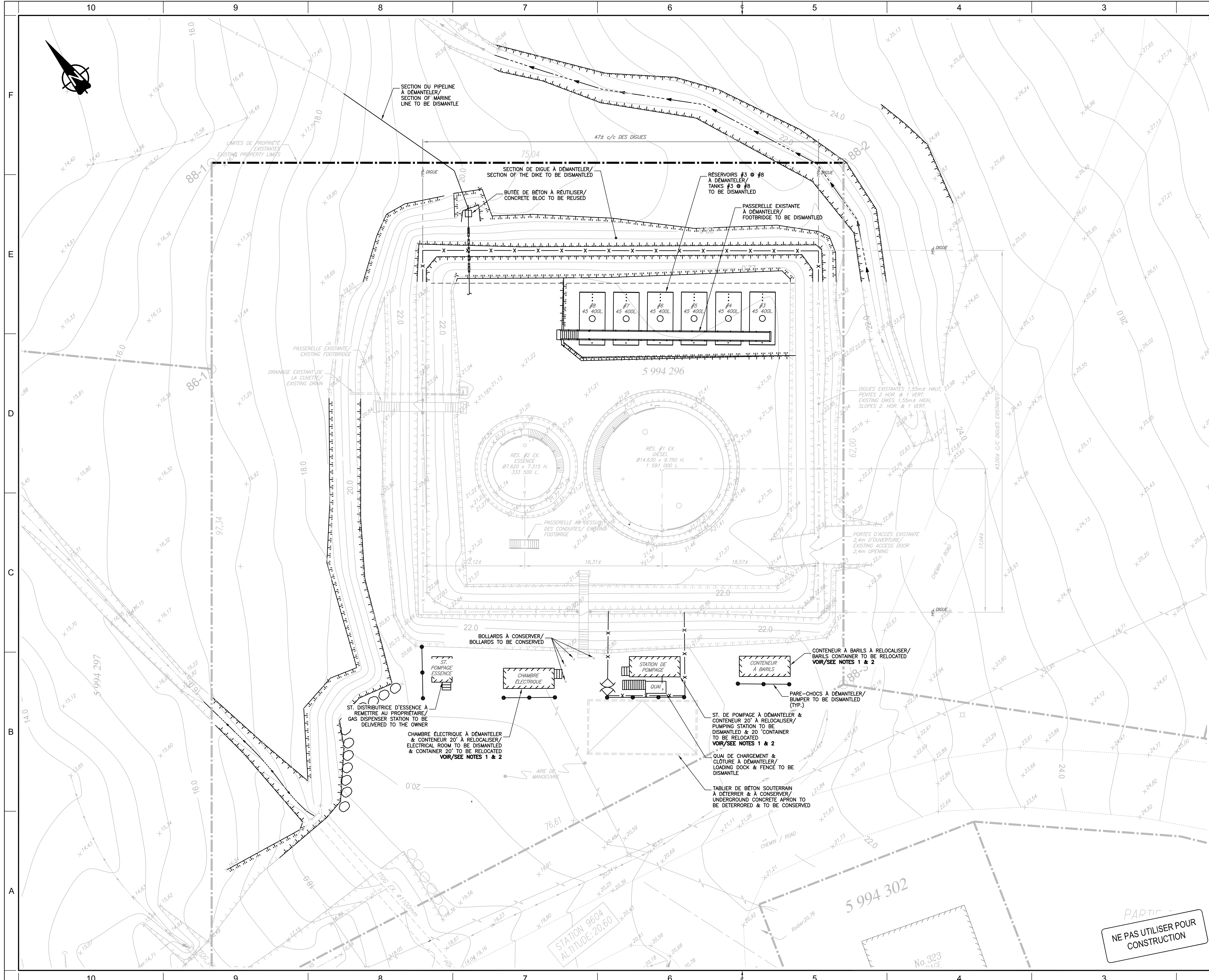
CONÇU	DATE	VÉRIFIÉ	DATE
M. LAPIERRE	2021.08.12		
DESSINÉ	DATE	ING. DE PROJET	DATE
G. CORNUT	2021.08.12	D. THIBODEAU, ing.	2021.08.12
VÉRIFIÉ	DATE	ÉCHELLE	FORMAT
M. LAPIERRE	2021.08.12	INDIQUÉE	D

PROJET VILLAGE AUPALUK
AGRANDISSEMENT / MODERNISATION DU DÉPÔT PÉTROLIER / ENLARGEMENT / MODERNIZATION OF THE TANK FARM

TITRE CIVIL
PLAN DE LOCALISATION & PORTÉE DES TRAVAUX, LÉGENDE,
NOTES GÉNÉRALES & SOURCES /
LOCATION PLAN & SCOPE OF WORK, LEGEND, GENERAL NOTES & SOURCES

# DESSIN	AU001	REV.	0
----------	-------	------	---

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION



LÉGENDE-CIVIL / NOTES GÉNÉRALES & SOURCES

VOIR DESSIN C-001

LÉGENDE

- EXISTANT À CONSERVER
- EXISTANT À DÉMANTELER

NOTE

1. LES CONTENEURS DEVRONT ÊTRE RELOCALISÉS SELON LES DIRECTIVES DU PROPRIÉTAIRE / CONTAINERS MUST BE RELOCATED ACCORDING TO OWNER'S DIRECTIONS.
2. RÉUTILISER LES BASES DE BÉTON EN BON ÉTAT. / REUSE CONCRETE BASES IN GOOD CONDITION.

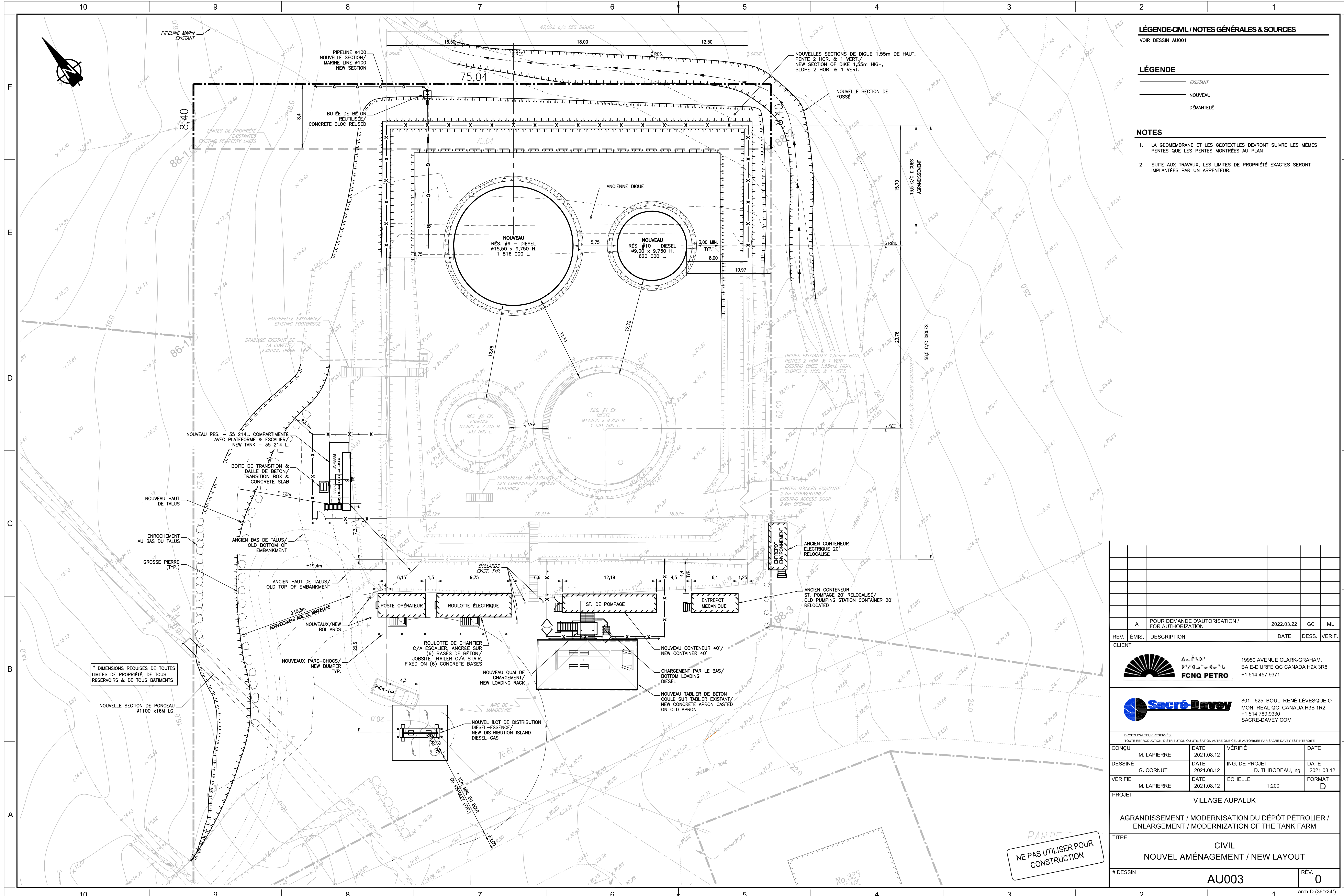
A				POUR DEMANDE D'AUTORISATION / FOR AUTHORIZATION				2022.03.22		GC		ML		
REV.	ÉMIS.	DESCRIPTION						DATE	DESS.	VÉRIF.				
CLIENT														
		19950 AVENUE CLARK-GRAHAM, BAIE-D'URF QC CANADA H9X 3R8 +1.514.457.9371												
		801 - 625, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O. MONTRÉAL QC CANADA H3B 1R2 +1.514.789.9330 SACRE-DAVEY.COM												
DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS /														
TOUTE REPRODUCTION, DISTRIBUTION OU UTILISATION AUTRE QUE CELLE AUTORISÉE PAR SACRÉ-DAVEY EST INTERDITE.														
CONÇU	M. LAPIERRE	DATE	2021.08.12	VÉRIFIÉ		DATE								
DESSINÉ	G. CORNUT	DATE	2021.08.12	ING. DE PROJET	D. THIBODEAU, ing.	DATE	2021.08.12							
VÉRIFIÉ	M. LAPIERRE	DATE	2021.08.12	ECHELLE	1:200	FORMAT	D							
PROJET														
VILLAGE AUPALUK														
AGRANDISSEMENT / MODERNISATION DU DÉPÔT PÉTROLIER / ENLARGEMENT / MODERNIZATION OF THE TANK FARM														
TITRE														
CIVIL														
AMÉNAGEMENT EXISTANT / EXISTING LAYOUT														
# DESSIN											AU002		REV.	0
													arch-D (36"x24")	

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

STATION 9604 ALTIUDE: 20.60

5 994 302

No. 323



LÉGENDE-CIVIL / NOTES GÉNÉRALES & SOURCES

VOIR DESSIN AU001

LÉGENDE


- EXISTANT
- NOUVEAU
- - - DÉMANTÉLÉ

NOTES


1. LA GÉOMÉBRANE ET LES GÉOTEXTILES DEVRONT SUIVRE LES MÊMES PENTES QUE LES PENTES MONTREES AU PLAN
2. SUITE AUX TRAVAUX, LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ EXACTES SERONT IMPLANTÉES PAR UN ARPELLEUR.

RÉV.	ÉMIS.	DESCRIPTION	DATE	DESS.	VÉRIF.
A		POUR DEMANDE D'AUTORISATION / FOR AUTHORIZATION	2022.03.22	GC	ML

CLIENT



19950 AVENUE CLARK-GRAHAM,
BAIE-D'URFÉ QC CANADA H9X 3R8
+1.514.457.9371



801 - 625, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O.
MONTREAL QC CANADA H3B 1R2
+1.514.789.9330
SACRE-DAVEY.COM

DOITS D'AUTEUR RÉSERVÉS:
TOUTE REPRODUCTION, DISTRIBUTION OU UTILISATION AUTRE QUE CELLE AUTORISÉE PAR SACRÉ-DAVEY EST INTERDITE.

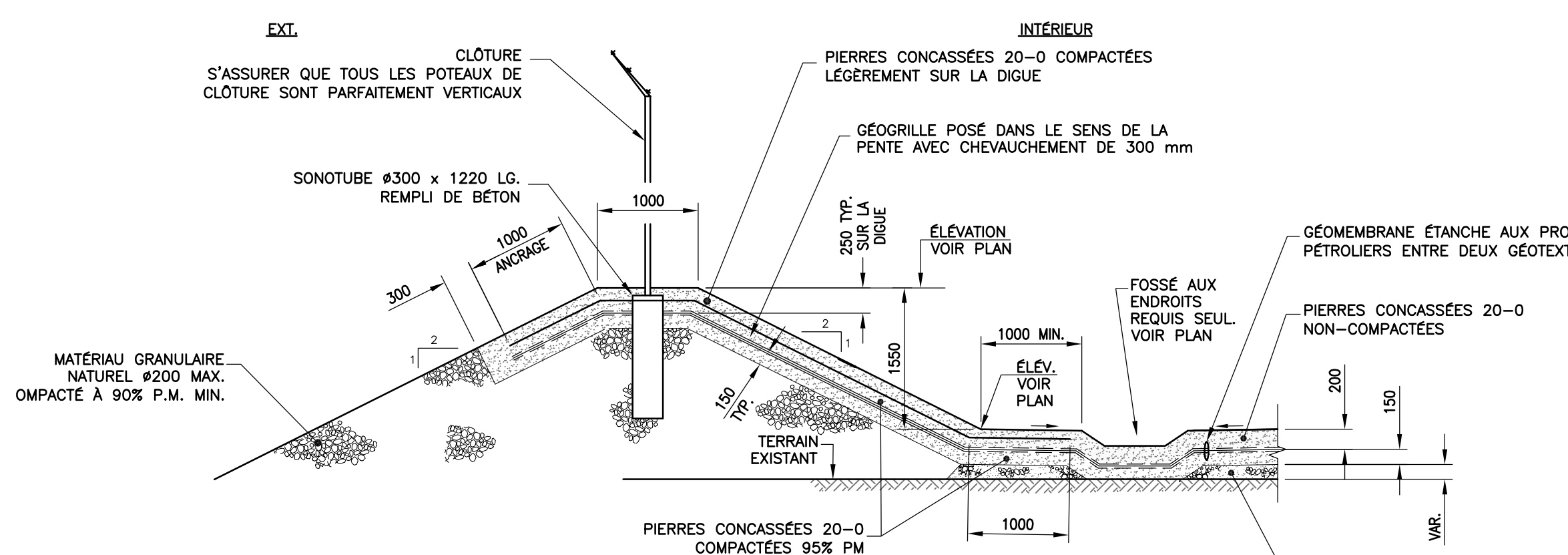
CONÇU	DATE	VÉRIFIÉ	DATE
M. LAPIERRE	2021.08.12		
DESSINÉ	DATE	ING. DE PROJET	DATE
G. CORNUT	2021.08.12	D. THIBODEAU, ing.	2021.08.12
VÉRIFIÉ	DATE	ECHELLE	FORMAT
M. LAPIERRE	2021.08.12	1:200	D

PROJET	VILLAGE AUPALUK		
	AGRANDISSEMENT / MODERNISATION DU DÉPÔT PÉTROLIER / ENLARGEMENT / MODERNIZATION OF THE TANK FARM		
TITRE	CIVIL NOUVEL AMÉNAGEMENT / NEW LAYOUT		
# DESSIN	AU003	REV.	0

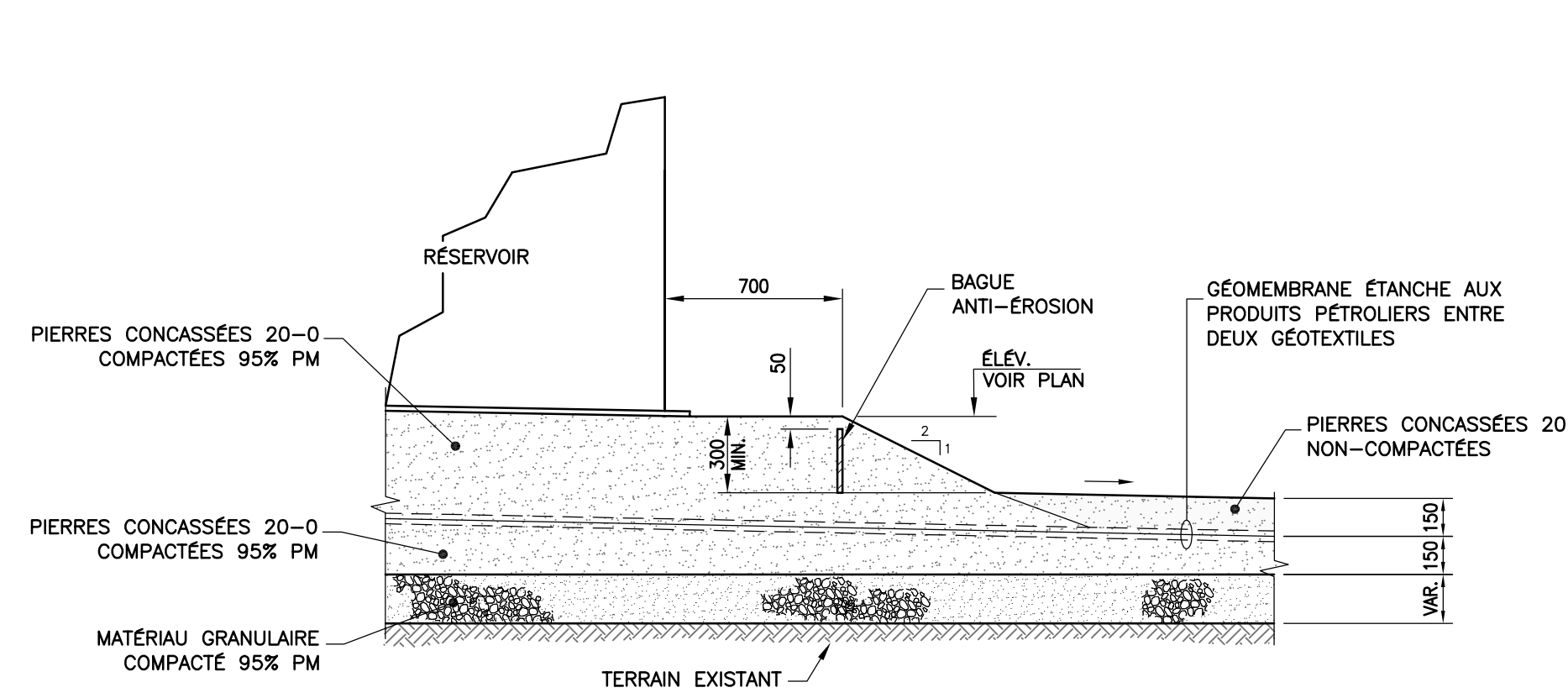
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

* DIMENSIONS REQUISES DE TOUTES LIMITES DE PROPRIÉTÉ, DE TOUTS RÉSERVOIRS & DE TOUTS BÂTIMENTS

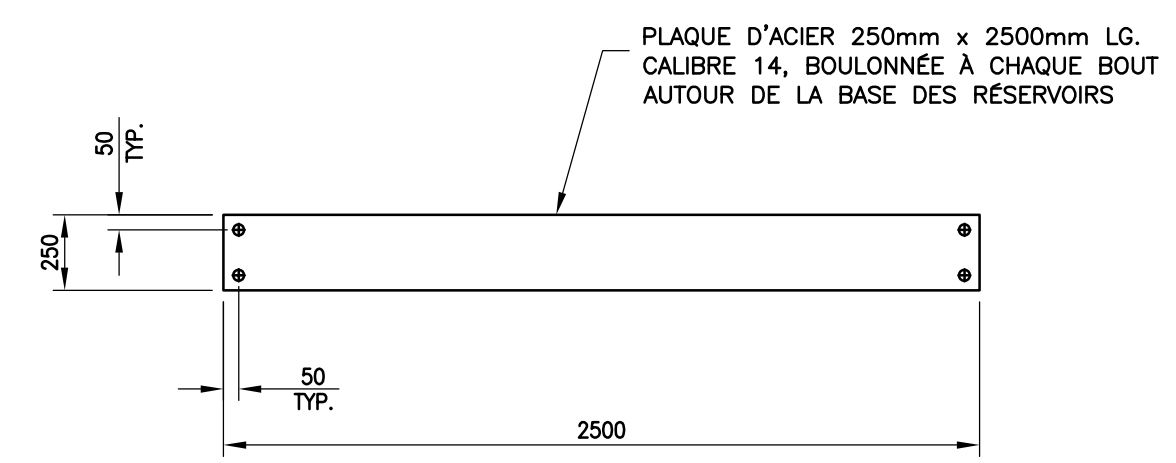
No. 323



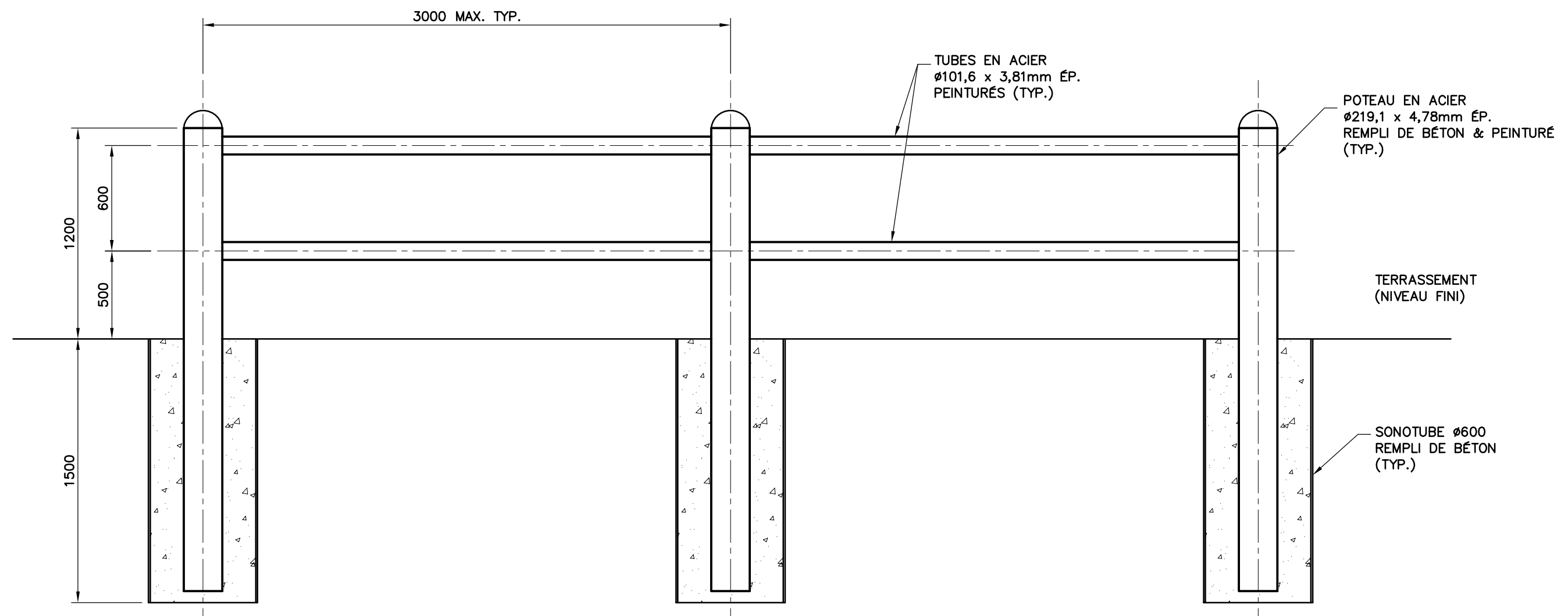
1b DIGUE - NOUVELLE
Coupe typique Échelle 1:50



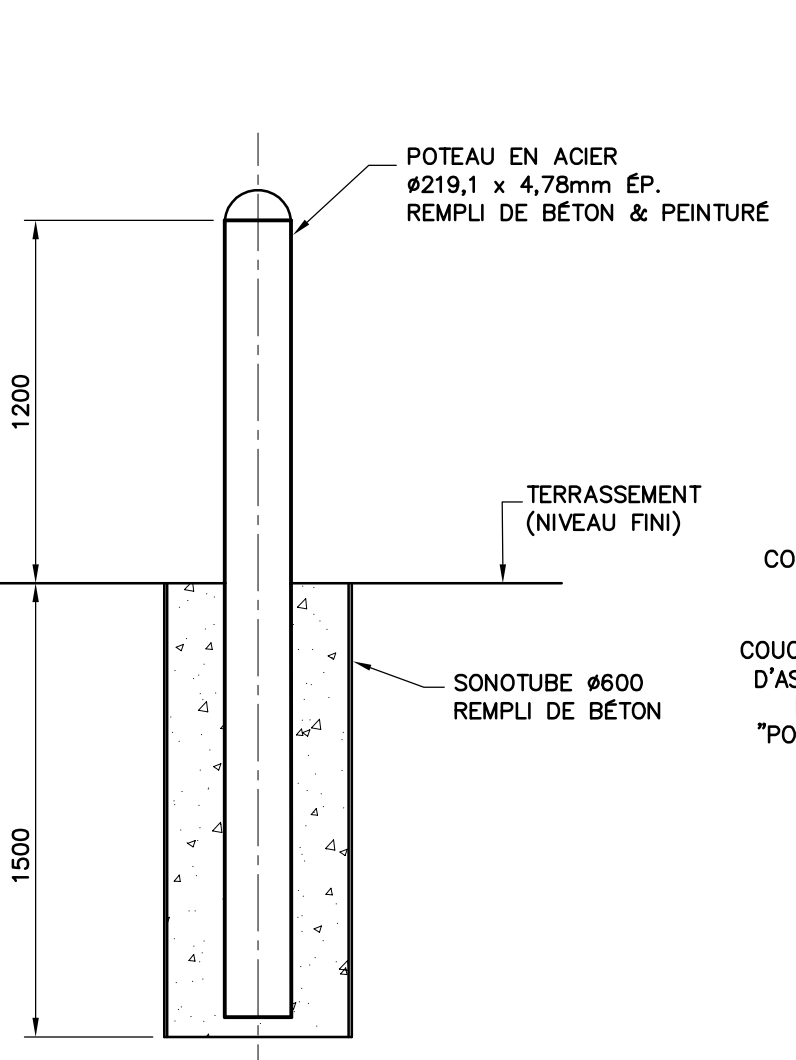
2 MEMBRANE ET REMBLAI SOUS NOUVEAUX RÉSERVOIRS
Coupe typique Échelle 1:25



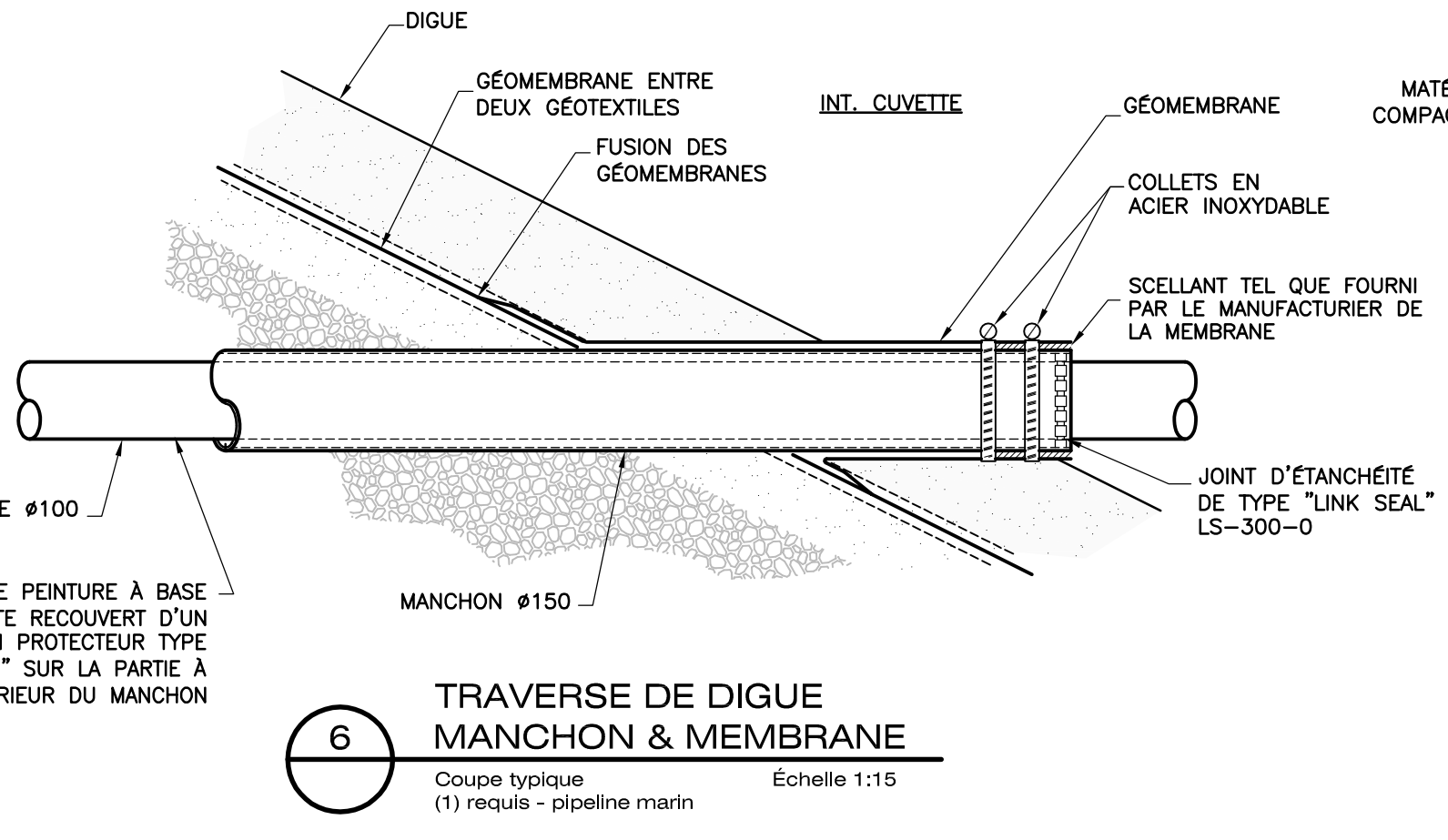
3 BAGUE ANTI-ÉROSION
Élévation Échelle 1:25



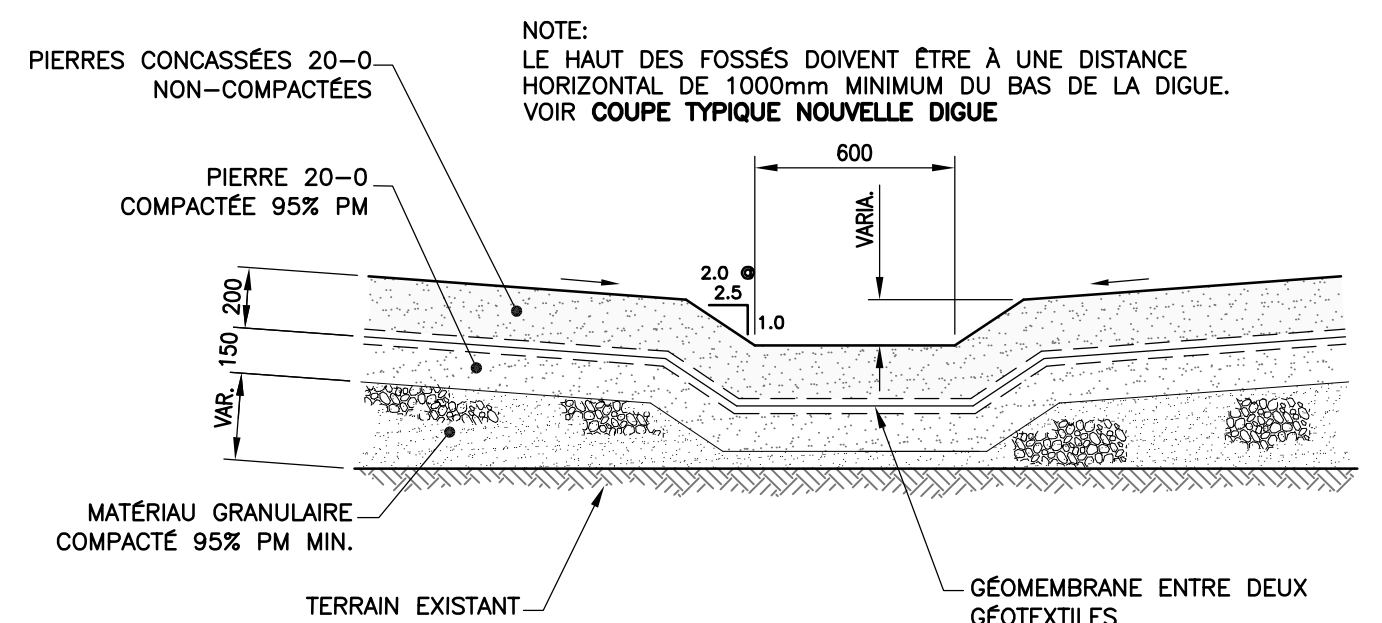
8 PARE-CHOC
Coupe typique Échelle 1:25



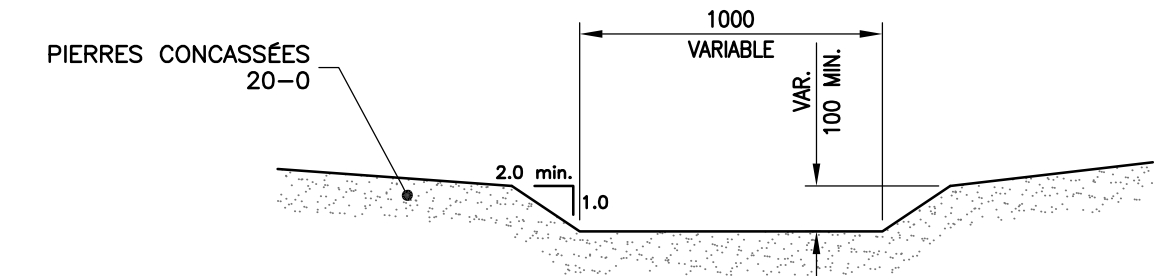
9 BOLLARD
CV03 Élévation Échelle 1:25



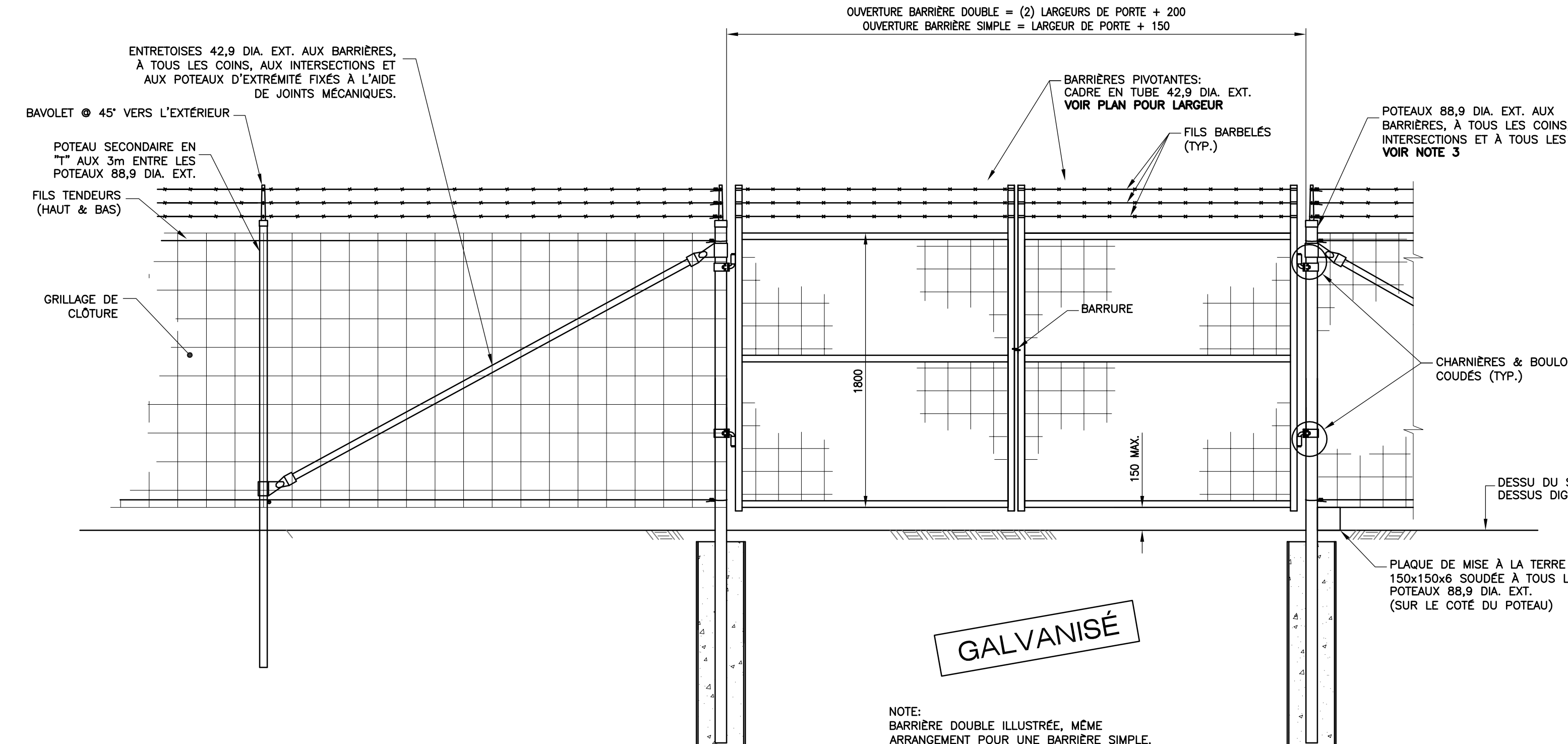
6 TRAVERSE DE DIGUE MANCHON & MEMBRANE
Coupe typique (1) requis - pipeline marin Échelle 1:15



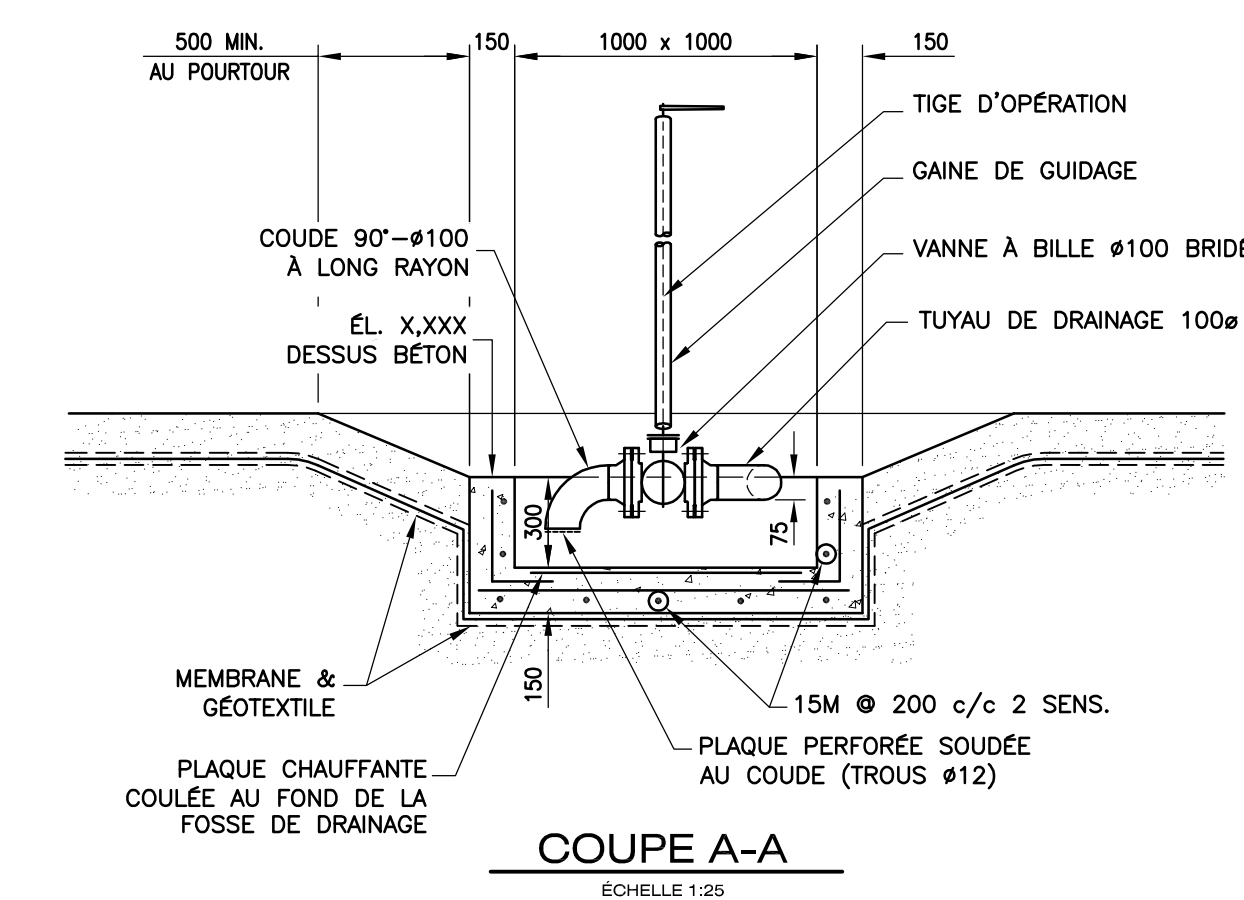
4 FOSSÉ À L'INTÉRIEUR DE LA CUVETTE
Coupe typique Échelle 1:25



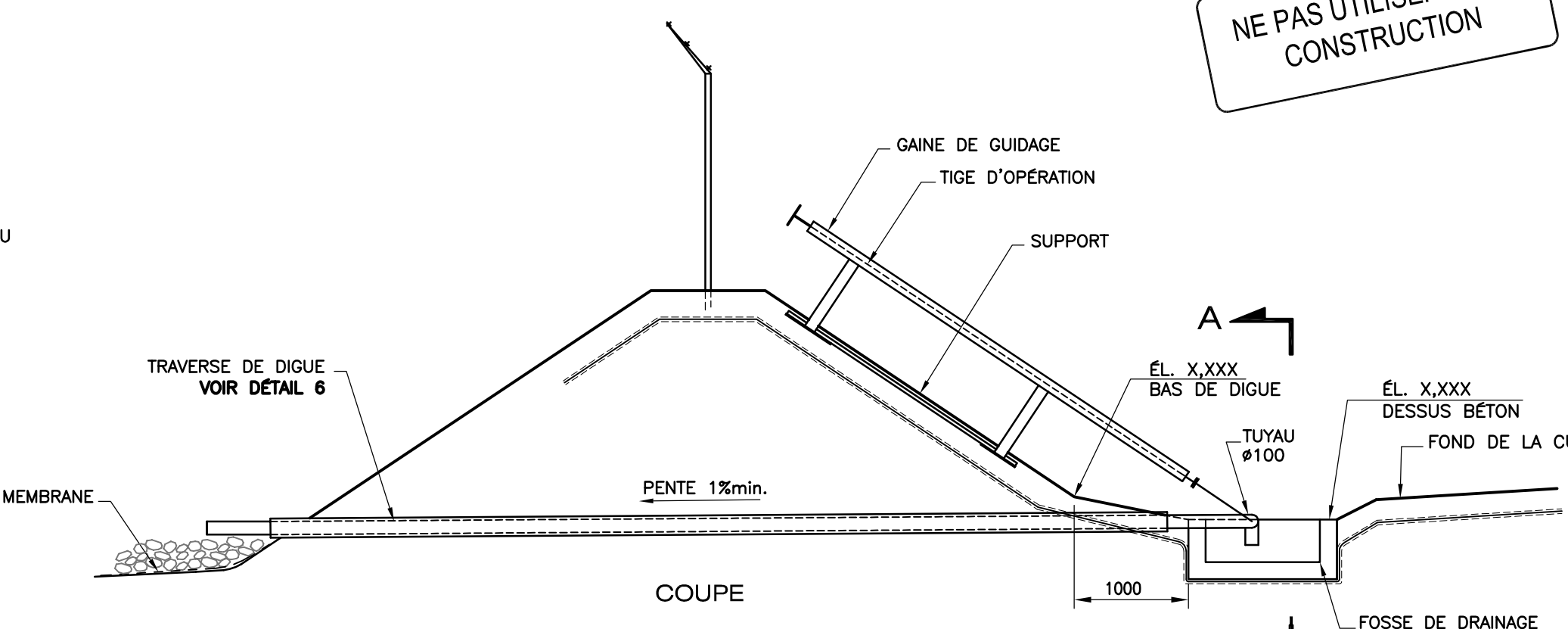
5 FOSSÉ À L'EXTÉRIEUR DE LA CUVETTE
Coupe typique Échelle 1:25



10 CLÔTURE
Détail typique Échelle 1:25



COUPE A-A
Échelle 1:25



7 DRAINAGE DE LA CUVETTE
Détail typique Échelle 1:50

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

A	POUR DEMANDE D'AUTORISATION / FOR AUTHORIZATION	2022.03.22	GC	ML	
RÉV.	ÉMISS.	DESCRIPTION	DATE	DESS.	VÉRIF.

FCNQ PETRO 19950 AVENUE CLARK-GRAHAM, BAIE-D'URFÉ QC CANADA H9X 3R8 +1.514.457.9371

Sacré Davey 801-625 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O. MONTREAL QC CANADA H3B 1R2 +1.514.789.9330 SACRE-DAVEY.COM

CONÇU	M. LAPIERRE	DATE	2021.08.12	VÉRIFIÉ		DATE	
DESSINÉ	G. CORNUT	DATE	2021.08.12	ING. DE PROJET	D. THIBODEAU, ing.	DATE	2021.08.12
VÉRIFIÉ	M. LAPIERRE	DATE	2021.08.12	ÉCHELLE	INDIQUÉE	FORMAT	D

PROJET: VILLAGE AUPALUK
AGRANDISSEMENT / MODERNISATION DU DÉPÔT PÉTROLIER / ENLARGEMENT / MODERNIZATION OF THE TANK FARM

TITRE: CIVIL
DÉTAILS / DETAILS

DESSIN: AU004 RÉV. 0